



CONCOURS EXTERNE  
DE SÉCRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
SESSION 2025  
Spécialité contrôle des transports terrestres

Questions à réponse courte

Durée : 3 h

Coefficient : 2

Dossier complet : 2 pages

Épreuve constituée d'une série de six à huit questions à réponse courte portant sur le programme établi en annexe de l'arrêté du 12 décembre 2012.

**Toute note strictement inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

Modèle CMEN v2 LINE OPTIC		Nom de famille : <b>N O M</b> _____															
Sous 37 x 3 mm, 30 mm 25 mm		Prénom(s) : <b>P R E N O M</b> _____															
QR code		Numéro d'inscription : <b>3 5 7</b> Né(e) le : <b>2 7 / 0 3 / 1 9 7 7</b>															

- Le bandeau situé en haut de chacune des feuilles de composition doit être rempli en totalité (**code concours, code épreuve, spécialité, y compris le numéro d'inscription communiqué dans leur convocation**).
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire, de tout autre document est interdit.
- Les candidats ne doivent pas faire de marge sur leur copie.
- Les copies devront être correctement paginées. Pagination d'une copie double sur 4 (1/4, 2/4, ...), deux copies doubles sur 8 (1/8, 2/8, ...), etc.
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître dans la copie : nom ou nom fictif, signature, paraphe et symboles sont interdits.
- Seul l'usage d'un stylo à bille noir ou bleu est autorisé (feutre et stylo friction sont interdits). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, pouvant être considérée comme un signe distinctif, est proscrite.
- Aucun liquide blanc ni ruban correcteur ne doit être employé (une telle utilisation empêcherait la correction de la copie). Toute correction se fait par rature, de préférence à la règle.
- Les feuilles de brouillon, ou tout autre document, ne sont pas considérées comme faisant partie de la copie et ne feront pas l'objet d'une correction. Ils ne doivent pas être joints à la copie.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner une sanction par le jury.**

## **QUESTIONS À RÉPONSE COURTE (QRC)**

- 1/ Selon les dispositions de l'arrêté du 16 avril 2021, quels véhicules sont concernés par l'interdiction générale permanente de circuler sur l'ensemble du réseau routier français ? Et à quel moment cette interdiction s'applique-t-elle ? (3 points)
- 2/ En quoi consiste le dispositif « Objectif CO2 » ? À quelles entreprises s'adresse-t-il ? (3 points)
- 3/ Qu'est-ce que le cabotage routier ? Quelles sont les règles applicables en France à un transporteur belge, en matière de cabotage, après le déchargement complet, sur le territoire français, d'une livraison en transport international ? (3 points)
- 4/ Et quelles sont les règles applicables à un transporteur turc, dans les mêmes conditions ? (3 points)
- 5/ Quelle est la plus haute juridiction judiciaire en France ? Quel est son rôle ? (2 points)
- 6/ Quels sont les grands principes de fonctionnement de la justice ? Expliquez. (2 points)
- 7/ Où siège la Cour européenne des droits de l'Homme ? Et quel est son rôle ? (2 points)
- 8/ Quels sont les trois organes du principe de la séparation des pouvoirs en France ? Et quel est le rôle propre à chaque pouvoir ? (2 points)